



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2022

L'an 2022 – le 07 JUILLET,

Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Régine ROSSET Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **15** présents : 09 votants : **14**

Date de la convocation : 28/06/2022

PRESENTS : ROSSET Régine, DANQUERQUE Christophe, MONTI Bernard, LANGLAIS Maryvonne, MAFOA Jean-Yves, BOUILLARD Philippe, RIOU Marie-Luce (présente à partir du bordereau n°2), JEUDY Vincent (présent à partir du bordereau n°4), LANOË ROUBAUT Stéphanie.

ABSENTS :

BIGOT Servane ;

ROBERDEL Bertrand, procuration à Maryvonne LANGLAIS, en date du 07/07/2022 ;

BONAFOUS Patrice, procuration à Christophe DANQUERQUE, en date du 05/07/2022 ;

DORSO Cédric, procuration à Régine ROSSET, en date du 07/07/2022 ;

RAULO Dominique, procuration à Philippe BOUILLARD, en date du 01/07/2022 ;

LONCLE Sandra, procuration à Bernard MONTI, en date du 05/07/2022.

SECRETAIRE de séance : Philippe BOUILLARD est élu secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 02 JUIN 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de séance du 02/06/2022 (transmis *par mail* le 13/06/2022 - 11 51).

DÉLIBÉRATIONS

01. Réseaux d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED) – Convention de participation financière 2021/2022

Madame le Maire informe le conseil du fonctionnement des R.A.S.E.D qui dispensent une aide dans les écoles maternelles et élémentaires à destination des élèves en grande difficulté.

Des personnels spécialisés rémunérés par le Ministère de l'Éducation Nationale interviennent dans les écoles : leur travail spécifique est complémentaire de celui des enseignants. L'aide apportée peut être pédagogique, rééducative ou psychologique.

L'école de Billiers fait partie de la circonscription d'Allaire – Les Rives de Vilaine – secteur sud. La psychologue de l'éducation nationale qui intervient est rattachée administrativement à l'école primaire publique de Muzillac.

La commune de Billiers est sollicitée pour participer financièrement aux coûts de fonctionnement du RASED secteur Muzillac suivant un montant forfaitaire fixé à 2€ par élève scolarisé, et par an.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, et/ou représentés :

ACCEPTE de participer financièrement aux coûts du RASED ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention financière de prise en charge qui demeure ci-jointe annexée (Annexe 1).



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2022

02. Agence Nationale de traitement Automatisé des Infractions – convention pour la verbalisation électronique

Vu l'article L 16 du code de procédure pénale et l'article L.2122-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant la nécessité de constater par procès-verbal les contraventions au code de la route et celles relatives au stationnement lorsqu'elles sont commises à l'intérieur du territoire communal ;

Madame le Maire fait part au conseil de sa volonté d'exercer le pouvoir de police qui lui est attribué dans le cadre de sa fonction, par le recours à la procédure dite des Procès-Verbaux Electronique.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, et/ou représentés **AUTORISE** le Maire à signer la convention, mise en place par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) et relative à la mise en oeuvre sur la commune de Billiers du processus de verbalisation électronique (ci-jointe annexée - Annexe 2).

03. Assainissement 2021 – rapport annuel du délégataire VEOLIA

Monsieur Bernard MONTI, Adjoint aux travaux, présente au conseil le rapport annuel 2021 de VEOLIA, délégataire pour la gestion du service assainissement.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, et/ou représentés **PREND ACTE** de ce rapport.

04. Restaurant scolaire – consultation prestataire 2022

Le contrat pour la fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire étant échu, une consultation s'est déroulée pour solliciter des prestataires suivant un cahier des charges pré-établi.

Considérant, l'offre de la société RESTORIA de ST-JACQUES-DE-LA-LANDE (35), Madame le Maire propose aux membres du conseil de retenir la proposition trois étoiles :

Sélection 3 ★	Grammage Primaire	
	€ H.T.	€ T.T.C.
Entrée ou Potage	0,29 €	0,31 €
Plat protidique	1,81 €	1,91 €
Légume	0,51 €	0,54 €
Fromage ou laitage	0,29 €	0,31 €
Dessert	0,29 €	0,31 €
Coût total indicatif, 4 éléments	2,90 €	3,06 €
Coût total indicatif, 4,5 éléments	3,05 €	3,21 €
Coût total indicatif, 5 éléments	3,19 €	3,37 €
Pique-nique salade/Kit Pique-nique	3,09 €	3,26 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

ACCEPTTE l'offre de la société RESTORIA pour sa **proposition 3 étoiles** aux tarifs ci-dessus indiqués ;



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2022

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat et à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

05. Restaurant scolaire – Tarifs 2022-2023

Madame le Maire rappelle aux Membres du Conseil qu'actuellement le prix du repas facturé aux familles au restaurant scolaire est de 3.16 €. Elle précise que cette tarification n'a pas évolué depuis 7 ans. Le repas sans allergène est fixé à 11.31 €.

Dans le cadre de la conclusion d'un contrat de fourniture de repas avec un nouveau prestataire, Madame le Maire informe le conseil qu'en optant pour la formule 3 étoiles, le prix d'achat H.T. du repas augmente pour la commune de 24,10 % pour un repas à 4 éléments et de 22.29 % pour un repas à 5 éléments.

Considérant le contexte actuel de crise du pouvoir d'achat, il est proposé :

- De reconduire le tarif de 3.16 € pour l'année 2022/2023 ;
- De reconduire à 11.31 € la fourniture d'un repas sans allergène.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés **ADOpte** ces tarifs.

06. Restaurant scolaire – Remboursement de repas – année scolaire 2021/2022

Madame Le Maire informe le conseil qu'en fin d'année scolaire 2021/2022, suite à la programmation d'activités extérieures, la Mairie a décommandé 14 repas à son prestataire cantine.

Les repas étaient payés d'avance par les familles et il convient donc de les rembourser.

Montants :

	Prix unitaire repas	Nombre de repas	Montant à rembourser
Famille 1	3.16	3	12.64 €
Famille 2	3.16	3	12.64 €
Famille 3	3.16	3	12.64 €
Famille 4	3.16	3	12.64 €
Famille 5	3.16	2	6.32 €
		TOTAL =	58.88 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés **AUTORISE** le remboursement des sommes dues aux familles.

07. Subventions 2022 – DIVERS

Madame le Maire rappelle au Conseil le montant global inscrit au budget principal 2022 pour l'attribution des subventions de l'année, soit **30 000 €**.

Concernant les subventions « hors secteur ASB », Madame le Maire propose au conseil un fonctionnement alternatif : cette année les associations sociales & caritatives seront subventionnées. L'année prochaine cette part sera consacrée aux associations culturelles, artistiques ou environnementales.

Après débat, le conseil municipal, par 12 voix « pour » et 2 « abstentions » :



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2022

VOTE le principe pour les prochaines années, d'une répartition alternative de la part du budget accordée aux associations et organismes « hors commune », suivant leur but culturel, artistique, sociale, caritative et/ou environnemental ;

DECIDE d'attribuer pour l'année 2022 les subventions suivantes :

	Nom	Calcul	MONTANT 2022
ASSOCIATIONS DE BILLIERS	ECOLE (effectifs 2022 = 70 inscrits)	forfait 78 €/enfant	5 460,00
	COOP SCOLAIRE	forfait 53 €/enfant	3 710,00
	CCAS		2 530,00
	AMIS ECOLE 1 (livre de Noël)	forfait 15,50/enfant	1 085,00
	AMIS ECOLE 2		565,00
	LSC		1 500,00
	VTBV		2 500,00
	Zic O BOURG		1 200,00
	HARMONIES		300,00
	COMITE DES MARINS		500,00
	DESSINS & CRAYONS DE BOIS		400,00
	LES ATELIERS BILLOTINS		400,00
	CHORALE		400,00
	MAKI		400,00
		20 950,00	

ASSOCIATIONS ARC SUD BRETAGNE	OMS		3 700,00
	ECOLE DE MUSIQUE (Muzillac)		200,00
	AMICALE DON SANG (Muzillac)		100,00
	SAUVETAGE EN MER (damgan)		700,00
	ADMR		3 000,00
		7 700,00	

ASSOCIATIONS HORS SECTEUR ASB	BANQUE ALIMENTAIRE		200,00
	SAPEURS POMPIERS (muzillac)		350,00
	RESTOS DU CŒUR		200,00
	SECOURS CATHOLIQUE		200,00
	CROIX ROUGE		200,00
	EMMAUS		200,00
		1 350,00	

TOTAL ATTRIBUÉ = **30 000,00**

08. Budget Principal – dépense d'investissement – acquisition de matériel et mobilier urbain

Bernard MONTI, Adjoint aux travaux, présente au Conseil les dépenses prévues d'une part, pour l'équipement des services techniques municipaux et d'autre part, pour la sécurisation sur le Port de Penlan de l'espace piéton.



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2022

Dans le cadre des investissements prévus au budget 2022, chapitre 21. Immobilisation corporelle – Opération 97 - Matériel Divers, le conseil municipal, par 13 voix « pour » et 1 « abstention », **VOTE** les dépenses suivantes :

Domaine	Objet	Fournisseur	Montant TTC
Services techniques	- 1 PERFO BURINEUR	SOULAINE	975.48 €
Mobilier urbain	- Banquettes publiques extérieures	PROZON	3 016.25 €
	- Barrière de ville	DIRECT SIGNALÉTIQUE	613.44 €

DÉCISIONS

09. DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Ventes pour lesquelles la Commune a renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain :

REF. CADASTRE	SUPERFICIE	ADRESSE
B 572	2 147 m ²	ZA du Guéna
AB 45	160 m ²	29 Grand Rue

QUESTIONS DIVERSES

A. CONSEIL MUNICIPAL – SEANCES 2022 – 2^{ème} semestre

22 SEPT	27 OCTOBRE	15 DECEMBRE
---------	------------	-------------

B. Morbihan Énergies – programme rénovation des luminaires acte II – 2023

Philippe BOUILLARD, conseiller municipal, informe le conseil d'un nouveau programme de rénovation des luminaires d'éclairage public de type « boule ». La commune de Billiers s'est inscrite auprès de Morbihan Energie pour 5 luminaires rue du Pré Beler.

C. Retours sur Thora – Terrain de basket

Madame le Maire fait part au Conseil de la satisfaction et des remerciements des jeunes basketteurs billotins suite à la réfection à Thora du marquage au sol sur le terrain de basket.



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2022

D. Commerce Multi-Services – information ASB

Madame le Maire informe le conseil d'un courrier adressé par Arc Sud Bretagne faisant part d'un projet de cession du commerce multi-services au commerçant actuellement exploitant.

E. Evènement et programmation – saison 2022

Evènement	Date	Lieu
Inauguration - sculpture "La Marie-Jules"	vendredi 08 juillet - 19h00	Port de Penlan - Baie des Prêtres
Sentier des Arts	vendredi 22 juillet	Prières - Chapelle du domaine
Billiers fait son Cinéma	vendredi 29 juillet	Thora - terrain de sport

F. Passerelle Ambon/Billiers – rencontre ASB du 23/06

Madame le Maire rend compte de la rencontre du 23 juin dans les locaux d'Arc Sud Bretagne, entre les communes de Muzillac – Ambon et Billiers et concernant un projet de passerelle au-dessus du Saint Éloi, au niveau de Saint-Mamers (côté Ambon) et Kervezo (côté Muzillac). Madame le Maire a proposé de son côté la création d'un Gois au niveau de Penlan.

G. Entretien des installations – Port de Penlan

Vincent JEUDY, conseiller municipal, informe les membres du Conseil de la réglementation concernant le nettoyage de la cale au Port de Penlan et de la nécessité de mettre en conformité les pratiques des services avec les normes de protection concernant la préservation des sites sensibles.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à : **21 H 40**



PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU

07 JUILLET 2022

DÉLIBÉRATION N°	OBJET	ANNEXES
2022 07 001	R.A.S.E.D. – Convention de participation financière – 2021/2022	1 convention
2022 07 002	Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) – convention pour la verbalisation électronique	1 convention
2022 07 003	Assainissement 2021 – Rapport annuel du délégataire VEOLIA	
2022 07 004	Restaurant scolaire – Consultation prestataire 2022	
2022 07 005	Restaurant scolaire – Tarifs 2022/2023	
2022 07 006	Restaurant scolaire – Remboursement de repas – année scolaire 2021/2022	
2022 07 007	Subventions 2022 - DIVERS	
2022 07 008	Budget Principal – Dépenses d’investissement – acquisition de matériel et mobilier urbain	
DÉCISIONS N°		
2022 07 009	Décisions prises dans le cadre des délégations - DPU	

PRÉSENTS

	Nom – Prénom	Présents	Absents	Procurations à :
1	ROSSET Régine	X		
2	ROBERDEL Bertrand			Maryvonne LANGLAIS
3	DANQUERQUE Christophe	X		
4	MONTI Bernard	X		
5	LANGLAIS Maryvonne	X		
6	MAFOA Jean-Yves	X		
7	BIGOT Servane		X	
8	BONAFOUS Patrice		X	Christophe DANQUERQUE
9	BOUILLARD Philippe	X		
10	DORSO Cédric		X	Régine ROSSET
11	RIOU Marie-Luce	X		<i>Présente à partir du bordereau n°2</i>
12	JEUDY Vincent	X		<i>Présent à partir de bordereau n°4</i>
13	RAULO Dominique		X	Philippe BOUILLARD
14	LANOË ROUBAUT Stéphanie	X		
15	LONCLE Sandra		X	Bernard MONTI